

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° *Me/2907*

Service consulté

SOUTIEN A LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE SOULTZ

Résumé : *La commune de SOULTZ sollicite le soutien financier du Département pour les travaux de construction d'une nouvelle gendarmerie. Il vous est demandé de vous prononcer sur une aide départementale de 133 000 €.*

Lors de la séance du 30 mars 2006, rapport n° 2006/II - 11è/08, le Conseil Général a autorisé le versement de subventions pour les gendarmeries construites sous la forme de partenariat public-privé.

La commune de SOULTZ a décidé la construction d'une caserne de gendarmerie sur un terrain appartenant à la commune, terrain mis à la disposition de la SCI « Gendarmerie du Pays de Sultz » par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans augmentée de la durée de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie moyennant un loyer annuel de 1 €.

La nouvelle caserne de gendarmerie comprend des locaux de service et techniques, des logements avec garages, un bâtiment annexe comprenant des garages et les aménagements extérieurs.

Après l'achèvement de la construction, la SCI « Gendarmerie du Pays de Sultz » remet, pour toute la durée du bail emphytéotique, la caserne de gendarmerie à la commune de Sultz moyennant un loyer annuel de 500 000 € TTC. La commune de Sultz loue la caserne de gendarmerie à l'Etat. Par avis du 8 février 2005, la direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin a fixé à 370 000 €/an la valeur locative globale de la future caserne de gendarmerie.

A l'échéance du bail emphytéotique, le terrain ainsi que les constructions édifiées sur le terrain reviendront à la commune de Sultz.

La surface totale est de 4 467 m² dont 3 502 m² pour la partie logements et 965 m² pour les locaux de service, seule partie subventionnable.

Le taux de subvention applicable est calculé selon la moyenne arithmétique du taux 2007 des communes du ressort de la gendarmerie, soit 25 %.

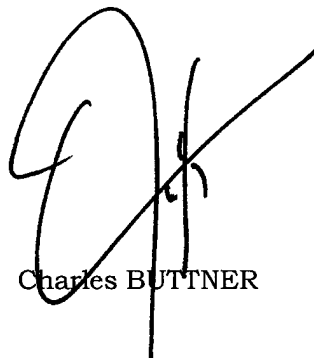
Le coût des travaux, logements compris, est estimé à 6 777 000 € HT.

Sur la base de nos critères d'intervention et avec une surface hors œuvre nette de 965 m² pour la partie administration, la dépense subventionnable est plafonnée à 532 000 € HT et la subvention du Département s'élève à **133 000 €** (532 000 € x 25 %). Le versement de la subvention sera de 50 % lors du démarrage des travaux et 50 % lors de l'entrée des services de l'Etat dans le bâtiment.

* * * * *

L'autorisation de programme et une partie des crédits de paiements sont inscrites dans le budget 2007 au programme de subvention F034 fonction 11 chapitre 204 nature 20414.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de la Coordination des Actions Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2007

**Gendarmeries communales et intercommunales
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GEN03009	SOULTZ Construction d'une gendarmerie	532 000,00	25%	133 000,00
			Total	133 000,00